

## ÉVÉNEMENT

# Collaboration entre élèves avocats et notaires

Inf. 10

Les 8 et 9 décembre 2021 s'est déroulé le premier challenge de collaboration associant élèves avocats et notaires stagiaires dans la conduite d'un dossier fictif. L'objectif de cette édition : rédiger un acte liquidatif dans le cadre d'une procédure de divorce.

C'est avec l'ambition de valoriser l'interprofessionnalité que l'École de formation du barreau (EFB) et l'Institut national des formations notariales (INFN) ont initié la première édition d'un challenge collaboratif. Les vingt-cinq participants, élèves avocats et notaires stagiaires, ont été mis en situation de régler le divorce d'époux mariés sous le régime de la participation aux acquêts.

Répartis sur quatre équipes, ils ont constitué au sein de chacune d'elles, deux binômes notaire-avocats, l'un représentant l'épouse, l'autre le mari. Leur but : entreprendre des négociations pour aboutir à la procédure de divorce appropriée et proposer un acte de liquidation du régime matrimonial. Au terme d'un mois de préparation, les travaux ont été présentés devant un jury présidé par Sophie Rodrigues, conseiller à la cour d'appel de Paris, et composé de Jézabel Jannot, directrice pédagogique à l'INFN, Benjamin Travelly, notaire à Marcigny, Fabrice Collard, notaire à Paris, Muriel Cadiou, Élodie Mulon et Hélène Poivey-Leclercq, toutes trois avocates à Paris.



**Tous les étudiants ont retenu les bienfaits de l'interprofessionnalité**



## L'interprofessionnalité à l'honneur

« Une simple restitution juridique ne représentait pas de réel intérêt dans le cadre de ce challenge. Il s'agissait avant tout pour les étudiants d'exposer l'apport de cette expérience », explique Aliénor Kamara-Cavarroc, directrice de la pédagogie de l'EFB.

Les élèves, venant tous de spécialisations différentes, n'avaient pour la plupart que peu de notions de droit de la famille. Après avoir commenté les questions juridiques soulevées par le cas, ils ont été invités à présenter leur ressenti sur cette collaboration.

Tous ont retenu les bienfaits de l'interprofessionnalité. Certains ont pris la mesure de la complémentarité des professions. Complémentarité dans les compétences maîtrisées mais également dans leurs limites. Un étudiant cite l'exemple de l'acte liquidatif : « *s'il s'agit d'un document purement comptable et mathématique pour le notaire, il est un sujet de discussions très détaillées pour les avocats* ». D'autres ont constaté la différence des approches des notaires et avocats sur une même problématique. Ils ont ainsi porté un

regard neuf tant sur leur profession que sur celle de leurs collègues. « *Les avocats ne sont pas aussi portés sur le contentieux que je le pensais* », plaisante un élève notaire.

Pour d'autres encore, faire l'expérience de la réalité leur a montré qu'ils étaient capables de surmonter les obstacles grâce à leur personnalité et non pas sur la base de simples connaissances juridiques.

Les participants ont également souligné que cette mise en situation avait été bénéfique sur leur organisation de travail. Devant jongler entre les cours, les stages en études ou cabinet et les réunions en visioconférence pour la préparation de ce défi, il leur a été nécessaire d'apprendre à dégager du temps et à coordonner leurs agendas.

À l'issue de deux soirées de présentations, et après plus d'une demi-heure de délibérations, le jury a désigné l'équipe gagnante qui avait, selon lui, le mieux abordé les problématiques auxquelles elle avait été confrontée, tant sur le plan juridique que matériel. Il a particulièrement félicité les lauréats pour l'ordre et la pertinence des questions qu'ils s'étaient posées afin de résoudre le cas. À la suite de l'annonce des résultats, un cocktail a rassemblé tous les participants, qui ne s'étaient pour la plupart jamais rencontrés auparavant.

## « BRÈVES »



### Rendez-vous dans un an

Face au succès de cette première rencontre, Jean Quintard, président de l'INFN, et Gilles Accomando, directeur de l'EFB, ont indiqué qu'une seconde édition aurait lieu. Cette année, le sujet faisait appel à des notions juridiques variées telles que les régimes matrimoniaux, le droit des biens, le droit international privé, la fiscalité, les règles de copropriété, les donations, les problématiques de garde d'enfants ou encore la

détermination d'une prestation compensatoire, mais il restait centré sur le droit de la famille. Sur ce point, les étudiants auraient souhaité que leur soit proposé un choix avec une autre matière. L'an prochain, deux sujets seront donc proposés, l'un en droit de la famille et l'autre en matière immobilière. Mustapha Mekki, directeur de l'INFN, a également émis le souhait que des initiatives similaires soient portées ailleurs sur le territoire.

### Organisation

#### Création de l'IERDJ

Lancé par le Conseil d'État, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) s'affiche à la fois comme un think tank public et un laboratoire de recherche. Son objectif est d'augmenter la confiance en la justice en recréant des liens entre décideurs, acteurs et citoyens. Il se consacrera à trois axes de réflexion : l'analyse de la demande croissante de justice actuelle, l'identité des professionnels de la justice et la question des droits des générations futures. Ce groupement d'intérêt public réunit des partenaires variés représentant l'ensemble des justices. Sa présidence sera assurée, à tour de rôle, par les quatre cours supérieures françaises : le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour de cassation et la Cour des comptes. L'ensemble des professions du droit y seront représentées.

Communiqué IERDJ, 2-12-2021

### International

#### Adhésion du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan à l'UINL

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Union internationale du notariat, les adhésions de l'Ouzbékistan et de la Chambre républicaine du notariat du Kazakhstan ont été acceptées. Le CSN travaillait depuis 2017 avec l'État et ses confrères kazakhs afin d'en moderniser le notariat. De nombreuses formations ont notamment été dispensées à la suite de l'accord de coopération signé il y a quatre ans. Ces adhésions portent aujourd'hui l'UINL à 91 membres.

Communiqué CSN, 3-12-2021

### Réseaux

#### Soirée de Noël de l'Arco au profit de l'Institut Curie

Le 7 décembre s'est tenue la soirée de Noël de l'Arco à la Chambre des notaires de Paris. À cette occasion, les cinq musiciens, rejoints par le chanteur lyrique Pierre Bessière (voir son portrait dans *SNH 39/21 inf. 14*), ont donné un concert alliant musique classique et chants de Noël. À la suite d'un cocktail, l'association a accueilli une vente aux enchères caritative au profit de l'Institut Curie, animée par les commissaires-priseurs Yellow Peacock. Plus de 6 000 euros ont ainsi été récoltés au profit de la recherche contre le cancer.

Arco, 7-12-21

### Anah

#### Augmentation du budget de l'Anah pour 2022

Après avoir atteint ses objectifs sur l'année 2021, l'Anah est dotée d'un budget en hausse pour 2022. Ce budget, d'un montant de 3,2 milliards d'euros, lui permettra de déployer le service public de rénovation de l'habitat France Rénov' dès le mois de janvier. Ce service de proximité sera destiné à informer, conseiller et orienter les particuliers vers des travaux plus performants. Pour les propriétaires aux revenus les plus modestes, le programme Habiter mieux devient MaPrimeRénov' Sérénité. Cette nouvelle aide financera jusqu'à 50% du montant des travaux entrepris afin de lutter contre la précarité énergétique. Au total, plus de 800 000 logements devraient bénéficier de ce financement.

Communiqué Anah, 9-12-21